

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le Président Bush, pendant votre séjour en Afrique, pensez à la RDC

Index AI : AFR 62/023/2003

ÉFAI

Jeudi 10 juillet 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce vendredi 11 juillet 2003 marquera le début de la visite du président américain George W. Bush en Ouganda. Amnesty International lui demande à cette occasion d'apporter son soutien aux appels en faveur d'une force militaire internationale solide, capable de réellement protéger les populations civiles en République démocratique du Congo (RDC).

Le président Bush devrait également insister pour que l'Ouganda cesse toute forme de soutien aux groupes armés opérant à l'est de la RDC, dont on sait qu'ils ont perpétré des atteintes aux droits humains.

Le conflit en RDC – un conflit en partie fomenté à l'instigation de l'Ouganda – a coûté la vie à plus de trois millions de Congolais jusqu'à maintenant, essentiellement dans les zones situées à l'est du pays.

Il y a quatre ans presque jour pour jour, les protagonistes du conflit en RDC se mettaient d'accord sur un cessez-le-feu à Lusaka, en Zambie. Un mois plus tard, une mission militaire des Nations unies, la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo), était déployée pour surveiller la mise en place de l'accord.

« Les engagements pris par les belligérants à Lusaka en juillet 1999 concernant la protection des droits humains et la fin de tout acte de violence à l'égard des civils ont, depuis, été considérablement malmenés. Au cours des années écoulées, la population civile de RDC n'a connu que peines et chagrins, particulièrement à l'est du pays. La population civile de cette région a souffert d'une succession d'atrocités, massacres, actes de torture et viols.

« Avec seulement un mandat restreint et sans le personnel et les ressources nécessaires pour arrêter ces massacres, la MONUC s'est trouvée en grande partie reléguée au rang d'observateur de ces actes de cruauté. »

Le mandat de la MONUC est actuellement en cours de réexamen par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le 7 juillet, l'ambassadeur américain auprès des Nations unies, Richard S. Williamson a déclaré au Conseil de sécurité que « la communauté internationale a réagi trop

lentement et trop timidement aux crimes aggravés » perpétrés au cours du conflit.

Amnesty International appelle le gouvernement américain à user de son influence en tant que membre permanent du Conseil de sécurité pour :

- conférer à la MONUC l'obligation claire de protéger les populations civiles et accorder à la MONUC davantage de moyens en hommes, en ressources et en équipement afin de lui permettre de remplir son mandat, particulièrement en ce qui concerne la protection des civils ;

- étendre le déploiement de la MONUC géographiquement de façon à ce qu'elle joue un rôle effectif de protection des populations civiles dans tout l'est de la RDC ;

- mettre en place une équipe d'enquêteurs en charge des droits humains au sein de la MONUC afin de répertorier et faire état publiquement des violations du droit international relatif aux droits humains et du droit humanitaire international en RDC, en vue de poursuivre les auteurs de ces actes.

Amnesty International appelle également le président Bush, lors de ses entretiens avec le président ougandais Yoweri Museveni, à encourager le gouvernement ougandais à mettre un terme à toute assistance, militaire ou apparentée, aux groupes armés opérant dans l'est de la RDC, à coopérer pleinement à toute enquête internationale sur les violations des droits humains perpétrées au cours du conflit et à poursuivre en justice les personnels de l'armée ougandaise ou tout individu se trouvant sur le territoire ougandais, soupçonnés d'avoir perpétré des atteintes aux droits humains en RDC.

Complément d'information

L'accord de cessez-le-feu de Lusaka a été signé le 10 juillet 1999.

À ce jour, l'Ouganda et le Rwanda, autre protagoniste majeur dans ce conflit, ont bénéficié d'une attitude généralement souple des États-Unis vis-à-vis de leur implication en RDC, en dépit de nombreuses atteintes aux droits humains commises par leurs propres forces aussi bien que par des groupes politiques armés créés et armés par eux. Les forces gouvernementales ougandaise et rwandaise se sont presque totalement retirées de RDC, mais les deux pays continuent à entretenir le conflit à l'est en contrôlant et soutenant une kyrielle de groupes politiques armés.

En mai 2003, après une série de massacres pour des motifs ethniques en Ituri, dans le nord-est de la RDC, certains se déroulant sous les

yeux de la MONUC, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé l'envoi d'une force multinationale intérimaire d'urgence (IEMF, *Interim Emergency Multinational Force*), sous commandement français, à Bunia, la principale ville d'Ituri. La IEMF sera retirée le 1^{er} septembre, date à laquelle une force de la MONUC élargie prendra le relais pour assurer la sécurité dans la région. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>